

## ACTION DE FORMATION CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Madame, Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs les élus, membres du conseil municipal,

Le document d'aménagement, point de départ de la gestion forestière ainsi que son renouvellement constitue une étape cruciale dans la vie d'une forêt. Ce plan de gestion de 20 ans doit déterminer les objectifs assignés à votre forêt communale et les itinéraires techniques pour les atteindre.

Les conséquences du changement climatique sont déjà visibles dans les forêts du Grand Est. Une succession de sécheresses entraîne des dépérissements quantifiés et analysés. Les aménagements forestiers restent le cadre administratif et technique de la gestion durable en proposant, là où c'est nécessaire, des démarches innovantes basées sur la recherche et les retours d'expériences. Les élus des communes forestières, sont chargés de léguer aux générations futures ce bien commun qu'est la forêt, en mettant en œuvre ces mesures pour adapter les forêts et ainsi atténuer autant que possible les effets du changement climatique.

Afin de discuter des fondamentaux de la gestion quotidienne, ainsi que des conséquences du changement climatique en forêt communale, nous avons le plaisir de vous convier à participer à la formation suivante :

GESTION DURABLE DE LA FORÊT COMMUNALE

### L'AMÉNAGEMENT, SA PLACE DANS LA VIE D'UNE FORÊT SOUMISE À L'INCERTITUDE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

28 mai 2024 – 8h30 à 12h30

Conseil Départemental de Chaumont

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus, à nos sincères salutations.

Le Président de l'Association des  
Communes Forestières de Haute-Marne  
**Jean-Pierre MICHEL**



Le Directeur d'Agence ONF  
Haute-Marne  
**Jean-François THIVILLIER**



Cette action de formation est réalisée avec le concours financier de la Région Grand Est, de l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières ainsi que sur les fonds de l'Union régionale des communes forestières et des associations départementales du Grand Est.

Union régionale des communes forestières du Grand Est, 80 Boulevard du Maréchal FOCH, 54520 LAXOU organisme de formation enregistré auprès du préfet de région sous le n° 44540418054

## INSCRIPTIONS

### Vous pouvez dès à présent vous inscrire à cette réunion d'information

- Par mail : [rebecca.dijoux@communesforestieres.org](mailto:rebecca.dijoux@communesforestieres.org)
- Par téléphone : **07 64 03 54 35**
- En retournant le bulletin d'inscription au dos de cette feuille à l'adresse ci-dessous :

### Communes forestières

Maison Régionale de la Forêt et du Bois  
Complexe agricole du Mont Bernard – route de Suippes  
51000 Châlons-en-Champagne

Merci de vous inscrire au plus tard **7 jours avant la journée** (les inscriptions ultérieures seront gérées au cas par cas)  
Attention, nous nous réservons le droit en cas de forte affluence de prioriser les places pour nos adhérents.

Nous vous rappelons que nos formations sont **réservées aux élus et aux personnels des collectivités**.  
Merci de votre compréhension.

# L'AMÉNAGEMENT, SA PLACE DANS LA VIE D'UNE FORÊT SOUMISE À L'INCERTITUDE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

28 mai 2024 – 8h30 à 12h30  
Conseil Départemental de Chaumont

Le Code forestier impose, par le régime forestier, une gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques. Elle se concrétise sous la forme du document d'aménagement forestier. Rédigé par l'ONF, il cadre les actions de gestion à réaliser dans les années à venir. Les élus des collectivités propriétaires de forêt prennent ces décisions de gestion sur les avis et conseils de leur technicien forestier territorial. Ainsi, le conseil municipal a de nombreux droits et devoirs dans la conception et la réalisation de l'aménagement. Il est nécessaire pour les élus de se l'approprier pour participer activement à toutes les étapes de sa mise en œuvre.

8h30 - 8h45	Accueil des participants
8h45 - 9h00	Introduction de la session
9h00 - 10h00	Pourquoi un aménagement ? Rappel sur le régime forestier
10h00-11h00	Élaboration et contenu de l'aménagement forestier
11h00-11h30	Mise en œuvre de l'aménagement
11h30-12h30	Impact des crises sur l'application de l'aménagement forestier. Perspectives : adapter les aménagements pour demain

## INTERVENANTS



**Tarif de la formation :** Cette formation entièrement financée et donc gratuite.

**Evaluation de la formation :** Une fiche d'évaluation sera remise à chaque participant et devra être rendue au formateur à la fin de la formation.

**Moyens pédagogiques :** diaporama et animation suscitant les questions et les débats, échanges.

**Formation accessible aux personnes en situation de handicap :** contactez nous pour toute information complémentaire.

**Règlement intérieur :** sur demande.

**Prérequis :** Aucun prérequis demandé pour participer à cette formation

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Clarifier le rôle, le cadre légal et l'importance du document d'aménagement dans la gestion durable des forêts publiques ;
- Contribuer efficacement à la mise en place d'un aménagement adapté aux spécificités de la forêt locale ;
- Montrer la nécessité d'adapter l'aménagement forestier au contexte actuel.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Présentation du document d'aménagement, sa place dans la vie d'une forêt soumise à l'incertitude du changement climatique  
28 mai 2024 – 8h45 à 12h – À Chaumont

**COMMUNE:**.....**CODE POSTAL**.....

**REPRÉSENTÉE PAR :** .....

**FONCTIONS :** .....

Afin de pouvoir vous communiquer l'adresse exacte du lieu de formation et les dernières informations, merci de nous indiquer ci-dessous une adresse mail (ou à défaut un numéro de téléphone)

**CONTACT :** .....